

Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « PARVIS-GAROSSOS » au sein du Pôle économique autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole

AVIS AU PUBLIC

PARTICIPATION DU PUBLIC

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU PARC DES EXPOSITIONS

Participation électronique du public (article L.123-19 du Code de l'environnement)

La concertation préalable pour la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parvis-Garossos » s'est déroulée du 6 novembre au 6 décembre 2018. Le bilan de cette concertation a été approuvé par le Conseil de la Métropole le 11 avril 2019, et conclut à l'intérêt de la création de cette ZAC pour conforter le développement économique du secteur et accompagner le fonctionnement du Parc des Expositions et Centre de Conventions & Congrès. Afin de créer cette ZAC, une procédure d'actualisation de l'évaluation environnementale du Parc des Expositions a été conduite.

Cette actualisation de l'étude d'impact porte sur l'intégration des aménagements urbains et économiques connexes au Parc des Expositions. La Mission régionale de l'Autorité environnementale (Mrae), dans son avis du 11 avril 2019, n'a pas émis d'observations sur cette étude d'impact. En application des articles L.122-1-1 et L.123-19 du Code de l'Environnement, cette actualisation est soumise à la procédure de participation du public durant une période d'un mois par voie électronique.

La participation par voie électronique se déroulera du mardi 28 mai au jeudi 27 juin 2019 inclus. Le dossier comprenant l'actualisation de l'étude d'impact et les avis émis par les autorités consultées dans le cadre de l'instruction, seront mis à disposition du public et pourront être téléchargés sur ce site Internet www.toulouse-euro-expo.com.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par voie électronique sur le site Internet www.toulouse-euro-expo.com.

Le public pourra demander la consultation papier du dossier conformément aux dispositions de l'article D.123-46-2 du Code de l'environnement.

Cette mise à disposition de l'actualisation de l'étude d'impact, au terme de la procédure de participation du public, sera intégrée dans le dossier de création-réalisation de la ZAC « Parvis-Garossos ».